

Démarche	: Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)
Organisme	: Bureau de la politique de l'alimentation, direction générale de l'alimentation (DGAL)

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

La notion de « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) est définie à l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM). Les PAT ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé publique de ce territoire. Ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires en faveur d'une alimentation saine et durable pour tous, permettent de concourir à la souveraineté alimentaire de la France et, le cas échéant, de développer des synergies entre territoires urbains et ruraux.

La nouvelle reconnaissance 2025 s'inscrit :

- dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), introduite dans le code rural et de la pêche maritime (art. L.1) et dans le code de santé publique (art. L.3231-1) par la loi « Climat et résilience » (n° 2021-1104 du 22 août 2021).
- en lien avec le volet agricole de la planification écologique et le soutien financier des PAT notamment pour leur passage en phase opérationnelle (niveau 2). Ce dispositif financier est décliné en région par les D(R)AAF, au travers une procédure Démarche-simplifiée complémentaire à cette présente démarche de reconnaissance de niveau 2.

Cette nouvelle reconnaissance présente un renforcement des prérequis et critères de niveau 2 des PAT, afin d'assurer le caractère systémique de ces projets et leur impact sur les différentes dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires (économie, santé, social, environnement) dans une approche « Une seule santé ».

Pour plus d'informations sur le dispositif et ses actualités :

- L'instruction technique DGAL/SDATAA/2024-306 et ses annexes, disponible à l'adresse : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2024-306>
- « Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) » - site du ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>.
- La plateforme nationale France PAT : <https://france-pat.fr>.

### Informations préalables à consulter

Avant d'effectuer la démarche de dépôt de dossier, vous êtes invité à consulter les informations suivantes :

- l'instruction technique DGAL/SDATAA/2025-363 et ses annexes, disponible à l'adresse : <https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/instruction-2025-363>
- le document préparatoire à la demande de reconnaissance de niveau 2 : document détaillant les champs nécessaires à la reconnaissance via ce formulaire démarches-

Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) simplifiées. Il permet également de préparer les indicateurs choisi avec t0 et objectifs : cf "Notice de reconnaissance N2". - ATTENTION, document mis à jour le 10 juin 2025 (V4)

- la liste des pièces justificatives à joindre ;
- la liste des contacts DRAAF en région (une messagerie intégrée à "mes démarches simplifiées" permet de communiquer au référent DRAAF de sa région).
- Le règlement d'usage de la marque PAT, disponible à l'adresse :  
<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566>

<br />  
<strong>ATTENTION :</strong> le projet doit être présenté dans son ensemble via deux formulaires à renseigner en parallèle : le formulaire de demande de reconnaissance (sur démarches-simplifiées.fr) et le formulaire de mise à jour de la fiche PAT (sur france-pat.fr)

<br />Ce présent formulaire peut être rempli en plusieurs étapes : <strong>l'enregistrement est automatique en mode "brouillon" tant que le dossier n'est pas finalisé et que l'option "publier" n'est pas activée.</strong>

#### Tutoriel pour remplir le formulaire sur demarches-simplifiees

Nous vous invitons à consulter les informations sur la saisie en ligne via "mes démarches simplifiées" en utilisant la notice "usager" disponible en haut du formulaire.

Vous pouvez aussi aller consulter les vidéos et tutoriels en suivant ce lien :

<https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>.

<br />

#### <strong>Points d'attention :</strong>

- Il faut créer un compte ou utiliser "France Connect". L'adresse mél utilisée pour la création du compte sera l'adresse d'échange avec l'administration.
- Tant que le dossier est en "brouillon", il est possible d'inviter un tiers à compléter ou à modifier un dossier : cliquer sur le bouton "Inviter une personne à modifier ce dossier" en haut à droite, saisir une adresse e-mail et un court message. Enfin, cliquer sur le bouton « Envoyer une invitation ».
- Une fois le dossier complété, après vérification de l'ensemble des mentions et pièces, notamment de tous les onglets obligatoires (\*), cliquer sur le bouton « Déposer le dossier » afin de le transmettre au service instructeur.
- Le statut "en construction" indique que le dossier est visible par l'administration mais reste modifiable par l'usager.

#### Tutoriel pour la mise à jour de la fiche PAT numérique (portail France PAT)

En complément du formulaire de reconnaissance via demarches-simplifiees, et afin d'éviter un double remplissage par les porteurs de projet, <strong>la procédure de reconnaissance de niveau 2 s'appuie sur la fiche numérique du PAT (appelée "fiche PAT"), accessible sur le portail www.france-pat.fr</strong>

<br />

La fiche PAT est accessible directement via la page « MES PAT » et le formulaire « Créer ou modifier mon PAT » du site france-pat.fr.

Pour plus d'information, voir la notice explicative.

## 1. Présentation globale du PAT

### Champ à remplir directement sur la fiche PAT pour cette section :

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur france-pat.fr :

- <strong>Étape 1 / Identification du PAT</strong>
- <strong>Étape 2 / Localisation géographique du périmètre du PAT</strong>
- <strong>Étape 9 / Description libre des enjeux du territoire</strong> : Présentation

Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)  
synthétique et contextuelle du projet, détaillant notamment le public cible  
- <strong>Étape 10 / Caractéristiques du PAT</strong> : L'ensemble des champs doivent être renseignés

Compléter également les champs ci-dessous :

**Région**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Auvergne-Rhône-Alpes

Bourgogne-Franche-Comté

Bretagne

Centre-Val de Loire

Corse

Grand Est

Guadeloupe

Guyane

Hauts-de-France

Île-de-France

La Réunion

Martinique

Mayotte

Normandie

Nouvelle-Aquitaine

Occitanie

Pays de la Loire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Saint-Pierre et Miquelon

**Nom administratif du PAT (tel que renseigné dans la fiche PAT)**

**URL de la fiche PAT (france-pat.fr)**

**ID de la fiche PAT (france-pat.fr)**

Pour récupérer votre ID, veuillez télécharger le tableau de correspondance via l'adresse : [https://france-pat.fr/wp-content/uploads/2024/06/ID\\_PAT.xlsx](https://france-pat.fr/wp-content/uploads/2024/06/ID_PAT.xlsx)

**Situation précédent cette demande de reconnaissance**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

PAT de niveau 1

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

- PAT de niveau 2
- Renouvellement de reconnaissance de niveau 2

## 2. Informations sur le porteur du PAT

**Champs à remplir directement sur la fiche PAT pour cette section :**

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur france-pat.fr :

- <strong>Étape 11 / Les porteurs</strong>

L'ensemble des champs doivent être renseignés

Compléter également les champs ci-dessous :

### Nom ou raison sociale

Veillez saisir le nom de votre structure

### Adresse complète

Saisir les indications postales complètes (rue/hameau/quartier - Code postal-Ville) du lieu de résidence de la structure.  
Attention : en cas de blocage de l'adresse (la recherche est automatisée), simplifier l'adresse jusqu'à ce qu'elle soit acceptée dans le formulaire (au minimum, code postal et nom de la commune).

### Statut juridique

Indiquer le statut juridique de la structure en cochant une case ou en l'indiquant dans la partie "autre".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Intercommunalité

Territoire de projet (pôles territoriaux, Pays)

Communauté de communes

Autres collectivités territoriales (dont spécifiques Outre Mer)

Commune

Association

Parc naturel

Chambre d'agriculture

Conseil départemental

### Prénom du (de la) responsable juridique de la structure

### NOM du (de la) responsable juridique de la structure

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### Fonction du (de la) responsable juridique de la structure

Cochez la case qui convient ou ajouter le nom de la fonction en utilisant la case "autre".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Directeur ou Directrice

Directeur ou Directrice général(e)

Président ou présidente

### Prénom du (de la) coordinateur (coordinatrice)

Personne qui sera chargée du suivi du projet. C'est elle qui recevra les informations et sera identifiée pour les échanges par messagerie électronique.

### NOM du (de la) coordinateur (coordinatrice)

### Fonction du (de la) coordinateur (coordinatrice)

### Téléphone de contact du (de la) coordinateur (coordinatrice)

### Courriel de contact pour le projet

Donnez l'adresse mél avec laquelle l'administration va communiquer avec votre structure sur ce PAT.

## 3. Informations sur les partenaires impliqués et leurs contributions

### Champs à remplir directement sur la fiche PAT pour cette section :

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur france-pat.fr :

- **<strong>Étape 12 / La gouvernance</strong>**
- **<strong>Étape 13 / Les partenaires</strong>**

## 4. Eléments de bilan des phases antérieures

### Bilan synthétique des phases antérieures (2 à 3 pages)

Ce bilan, en format document texte, doit être déposé en pièce justificative en fin de formulaire, selon le modèle transmis (voir partie 8)

Renseigner également les champs ci-dessous :

### Date de notification de la précédente reconnaissance de niveau 1

### Date de notification de la précédente reconnaissance de niveau 2

### Date de la notification de prolongation de niveau 1

## 5. Objectifs stratégiques, axes thématiques et actions du PAT

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

**Champs à remplir directement sur la fiche PAT pour cette section :**

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur france-pat.fr :

- **<strong>Etape 15 / Les objectifs stratégiques</strong>**  
<i>Détailler les objectifs stratégiques en les contextualisant et en tenant compte :
  - Du bilan de la (ou des) phase(s) antérieure(s) ;
  - De la gouvernance et concertation (dont coordination/animation) ;
  - Des orientations générales du plan d'actions ;
  - De l'engagement du porteur de projet sur ce plan d'actions (délibération pour les collectivités, engagement du Conseil d'administration) ;
  - Des relations avec les autres échelles de territoire et avec les politiques publiques plus sectorielles ;
  - Des livrables et actions de valorisation prévus pour les 5 ans à venir (productions intermédiaires et finale, outils et autres ressources, etc...). Les ressources publiques devront être partagées directement via la fiche PAT (étape 21 du formulaire de mise à jour de la fiche PAT) avec leur description (forme, cible et couverture géographique).</i>
- **<strong>Etape 16 / Les axes thématiques du projet PAT</strong>**  
<i>Cocher l'ensemble des thématiques afin de détailler, en étape 17, les actions du plan d'action sur ces thématiques.</i>
- **<strong>Etape 17 / Les actions du PAT par axes thématiques</strong>**  
<i>Renseigner chaque action du plan d'action en détaillant les résultats attendus (dont livrables) pour chaque action.</i>

**<strong>En complément du détail des actions renseignées sur la fiche PAT, le plan d'action doit être déposé en pièce justificative, en fin de formulaire (pièce 8.3). Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr)</strong>**

## 6. Respect des prérequis et des critères de reconnaissance

### 6.1. Prérequis

#### Prérequis

##### Rappel du prérequis 1 : Portage du projet

- Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale
- Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

##### P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

##### P1.2 Justification de la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse : Limité à 5 000 caractères.

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée

- Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...  
**<strong>**Les documents attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique), sont à déposer en pièces justificatives, en partie 8 de ce formulaire.**</strong>**
- Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

### P2.0 A l'exception des PAT à taille communale, descriptif du dispositif d'association des communes du territoire opérationnel

Limité à 5 000 caractères.

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut, le cas échéant, s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra.

### P2.1 Implication des partenaires (Signature des documents attestant de l'engagement des partenaires (et le cas échéant, conventionnements), classées par type de partenariat (financier, technique, politique)

Limité à 5 000 caractères.

### P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc..) et à décrire les éléments de communication

Limité à 5 000 caractères.

### Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule, le cas échéant, avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PTGE, PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

### P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT

Fiche PAT - étape 18

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### P3.3.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Certaines D(R)AAF ou Réseaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### P3.3.2 Compléments (si nécessaire)

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Limité à 1 000 caractères.

### Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.

Dans le cas spécifique des PAT départementaux, coordination des plans d'action et coopération dans la gouvernance avec et entre les PAT infra.

### P4.1 Coopération inter-PAT

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins

Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.  
Limité à 5 000 caractères.

### P4.2 Dynamique réseaux PAT

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental).

Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.

Limité à 5 000 caractères.

### P4.3 PAT communal

Limité à 5 000 caractères.

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### Rappel du prérequis 5 : suivi systémique des actions et des partenariats

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - <strong>à compléter en partie 7 de ce formulaire</strong>

#### TexteP5.1 Indicateur

Suivi d'au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d'un objectif quantitatif par indicateur sélectionné. Pour chaque indicateur sélectionné, nécessité d'une valeur T0 (valeur de départ), d'un objectif à une échéance donnée (5 ans) et d'une fréquence de reporting (annuel). L'atteinte stricte de ces objectifs ne conditionne pas le maintien de reconnaissance mais doit participer au descriptif de la réalisation des actions notamment lors du renouvellement de la reconnaissance de niveau 2

100% des restaurants collectifs relevant des compétences du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant télédéclaré à partir de 2025.

Dès lors qu'une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT porteur doit suivre les indicateurs décrits en 8.0 en complément d'au moins un indicateur de la thématique « Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim ».

L'indicateur 7.1 est obligatoire.

Les PAT s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sensibilisation de leurs partenaires au sujet des télédéclarations ma cantine

NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématique.

### Rappel du prérequis 1 : Portage du projet

- Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale
- Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

#### P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### P1.2 Justification de la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse :

Limité à 5 000 caractères.

### Rappel du prérequis 2 - Démarche collective et concertée

- Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'État...

<strong>Les documents attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique), sont à déposer en pièces justificatives, en partie 8 de ce formulaire.</strong>

- Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

## P2.0 A l'exception des PAT à taille communale, descriptif du dispositif d'association des communes du territoire

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) opérationnel

Limité à 5 000 caractères.

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut, le cas échéant, s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra.

### P2.1 Implication des partenaires (Signature des documents attestant de l'engagement des partenaires (et le cas échéant, conventionnements), classées par type de partenariat (financier, technique, politique)

Limité à 5 000 caractères.

### P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc..) et à décrire les éléments de communication

Limité à 5 000 caractères.

### Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule, le cas échéant, avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PTGE, PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

### P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT

Fiche PAT - étape 18

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### P3.3.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Certaines D(R)AAF ou Réseaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### P3.3.2 Compléments (si nécessaire)

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayants traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

Limité à 1 000 caractères.

### Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.

Dans le cas spécifique des PAT départementaux, coordination des plans d'action et coopération dans la gouvernance avec et entre les PAT infra.

### P4.1 Coopération inter-PAT

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins

Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.

Limité à 5 000 caractères.

### P4.2 Dynamique réseaux PAT

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental).

Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.

Limité à 5 000 caractères.

### P4.3 PAT communal

Limité à 5 000 caractères.

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

### Rappel du prérequis 5 : suivi systémique des actions et des partenariats

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - <strong>à compléter en partie 7 de ce formulaire</strong>

### TexteP5.1 Indicateur

Suivi d'au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d'un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.

Pour chaque indicateur sélectionné, nécessité d'une valeur T0 (valeur de départ), d'un objectif à une échéance donnée (5 ans) et d'une fréquence de reporting (annuel). L'atteinte stricte de ces objectifs ne conditionne pas le maintien de

## **Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)**

reconnaissance mais doit participer au descriptif de la réalisation des actions notamment lors du renouvellement de la reconnaissance de niveau 2

100% des restaurants collectifs relevant des compétences du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant télédéclaré à partir de 2025.

Dès lors qu'une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT porteur doit suivre les indicateurs décrits en 8.0 en complément d'au moins un indicateur de la thématique « Approvisionnement de la restauration collective / EGAlim ».

L'indicateur 7.1 est obligatoire.

Les PAT s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sensibilisation de leurs partenaires au sujet des télédéclarations ma cantine

NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématique.

### **Rappel du pré requis 1 : Portage du projet**

- Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale
- Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux. Attention : une même structure ne peut porter (ou co-porter) qu'un seul PAT

#### **P1.1 Présence d'au moins un(e) élu(e) référent(e)**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### **P1.2 Justification de la mobilisation des services sur les questions alimentaires au sein de la structure porteuse :**

Limité à 5 000 caractères.

### **Rappel du pré requis 2 - Démarche collective et concertée**

- Implication des acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet : producteurs, transformateurs, logistique, distributeurs, collectivités territoriales, habitants du territoire, société civile, services déconcentrés de l'Etat...

**Les documents attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique), sont à déposer en pièces justificatives, en partie 8 de ce formulaire.**

- Communication auprès des acteurs mentionnés ci-dessus

#### **P2.0 A l'exception des PAT à taille communale, descriptif du dispositif d'association des communes du territoire opérationnel**

Limité à 5 000 caractères.

NB : Pour les PAT départementaux, le dispositif d'association des communes peut, le cas échéant, s'appuyer sur les regroupements de communes / les PAT infra.

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

**P2.1 Implication des partenaires (Signature des documents attestant de l'engagement des partenaires (et le cas échéant, conventionnements), classées par type de partenariat (financier, technique, politique))**

Limité à 5 000 caractères.

**P2.2 Je m'engage à mettre à jour la fiche du PAT sur le portail france-pat.fr a minima une fois par an et à rendre visible le projet et ses actions (sites internet, réseau régional des PAT, évènements, etc..) et à décrire les éléments de communication**

Limité à 5 000 caractères.

**Rappel du prérequis 3 : Transversalité de la démarche, en accord avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA.**

Le projet est cohérent avec les orientations de la SNANC et leurs déclinaisons dans le PNA et le PNNS. Il intègre les différentes fonctions du système alimentaire (agricole, environnementale, sociale, éducative, culturelle, sanitaire) et favorise leur synergie. En ce sens, il s'articule, le cas échéant, avec les schémas structurants (CRTE, PCAET, CLS, SCoT, PLU(i), PTGE, PEDT, etc.) et le(s) Réseau(x) de lutte contre le gaspillage alimentaire (RÉGAL).

Le projet s'articule avec les objectifs des programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

**P3.1 J'ai décrit de manière détaillée l'articulation du projet avec les schémas structurants directement sur la fiche PAT**  
Fiche PAT - étape 18

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**P3.2 Les coordonnateurs des dispositifs mentionnés sont associés à la gouvernance et/ou aux groupes techniques du PAT**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**P3.3.1 Engagement à une cohérence des actions du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.**

Certaines D(R)AAF ou Réseaux de PAT peuvent proposer un recensement des programmes régionaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**P3.3.2 Compléments (si nécessaire)**

Détail des moyens d'articulation du PAT avec les programmes régionaux (État et/ou Conseil régional) ayant traits à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable.

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

Limité à 1 000 caractères.

### Rappel du prérequis 4 : Coopération inter-PAT

Le PAT s'inscrit en bonne coopération avec les PAT supra, infra et/ou voisins.

Dans le cas spécifique des PAT départementaux, coordination des plans d'action et coopération dans la gouvernance avec et entre les PAT infra.

#### P4.1 Coopération inter-PAT

Détailler les éléments de coopération avec les PAT supra, infra et voisins

Dans le cas d'un PAT départemental, détailler les actions de coordination et de mise en réseau avec les PAT infra.

Limité à 5 000 caractères.

#### P4.2 Dynamique réseaux PAT

Détail de l'intégration du PAT au sein des dynamiques de mise en réseau (réseau national, régional et départemental).

Dans le cas d'un PAT communal (hors Outre-mer), justification détaillée de la non-pertinence d'une intégration au PAT intercommunal (EPCI, territoire de projet), s'il existe.

Limité à 5 000 caractères.

#### P4.3 PAT communal

Limité à 5 000 caractères.

Dans le cas d'un PAT communal hors Outre-mer, présentation détaillée de la situation inter-PAT justifiant le choix d'une reconnaissance à l'échelle communale.

### Rappel du prérequis 5 : suivi systémique des actions et des partenariats

Le projet doit assurer un suivi de ses actions et/ou de ses partenariats, en conformité avec les orientations de la SNANC - <strong>>à compléter en partie 7 de ce formulaire</strong>

#### TexteP5.1 Indicateur

Suivi d'au moins un indicateur par thématique SNANC et fixation d'un objectif quantitatif par indicateur sélectionné.

Pour chaque indicateur sélectionné, nécessité d'une valeur T0 (valeur de départ), d'un objectif à une échéance donnée (5 ans) et d'une fréquence de reporting (annuel). L'atteinte stricte de ces objectifs ne conditionne pas le maintien de la reconnaissance mais doit participer au descriptif de la réalisation des actions notamment lors du renouvellement de la reconnaissance de niveau 2

100% des restaurants collectifs relevant des compétences du porteur de PAT inscrits sur « ma cantine », et ayant télédéclaré à partir de 2025.

Dès lors qu'une structure porteuse et/ou partenaire du PAT possède la compétence restauration collective, le PAT porteur doit suivre les indicateurs décrits en 8.0 en complément d'au moins un indicateur de la thématique « Approvisionnement de la restauration collective / EGALIM ».

L'indicateur 7.1 est obligatoire.

Les PAT s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sensibilisation de leurs partenaires au sujet des télédéclarations ma cantine

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

NB : Le PAT peut mentionner dans son dossier tout autre indicateur complémentaire suivi et son objectif, par thématique.

## 6.2. Critères

### Critères

#### Rappel du critère 1

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution, restauration collective ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), sanitaires, économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

#### C1.1 Synthèse du diagnostic partagé : structuration, principaux enseignements, éléments actualisés et/ou compléments pour le passage au N2 (le cas échéant), etc.

Possibilité de joindre une synthèse ou présentation du diagnostic (docx ou pdf de maximum 2 pages, présentation ppt, etc), en pièce(s) justificative(s) complémentaire(s) – partie 8.6 du formulaire.

Limité à 10 000 caractères.

#### C1.2 Diagnostic (et/ou synthèse) disponible en ligne, mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### C1.3 Impossibilité de mise en ligne et/ou transmission du diagnostic - justification

Limité à 1 000 caractères

#### Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

Le plan d'actions détaillé approuvé par délibération, doit être déposé en pièce justificative, en partie 8 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### C2 Les actions du plan d'action sont disponibles sur la fiche PAT

Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées a minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

#### C3.1 Gouvernance

Détail de la gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d'action.

Limité à 5 000 caractères

#### C3.2 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, a minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

Selon les spécificités du PAT, un nombre d'ETP inférieur, en respectant un plancher de 0,6 ETP, présenté sur justification, peut être examiné par le comité de sélection

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### C3.3 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination  
Limité à 5 000 caractères

#### C3.4 Date de délibération réelle ou prévue du plan de financement

Veuillez indiquer une date (jj/mm/aaaa) qui est celle de la délibération approuvant l'opération et son plan de financement, ou celle du conseil au cours duquel l'opération et son plan de financement sera présentée et approuvée.

Le plan de financement sur 5 ans (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 8 du formulaire

### Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur [france-pat.fr](http://france-pat.fr) :

Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)  
- <strong>Etape 19 / Dispositif d'évaluation</strong>

Valider également le champ ci-dessous :

**C4.1 Méthode (ad hoc ou existante) d'évaluation mise en place et renseignée sur la fiche PAT**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Rappel du critère 1**

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution, restauration collective ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), sanitaires, économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

**C1.1 Synthèse du diagnostic partagé : structuration, principaux enseignements, éléments actualisés et/ou compléments pour le passage au N2 (le cas échéant), etc.**

Possibilité de joindre une synthèse ou présentation du diagnostic (docx ou pdf de maximum 2 pages, présentation ppt, etc), en pièce(s) justificative(s) complémentaire(s) – partie 8.6 du formulaire.

Limité à 10 000 caractères.

**C1.2 Diagnostic (et/ou synthèse) disponible en ligne, mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**C1.3 Impossibilité de mise en ligne et/ou transmission du diagnostic - justification**

Limité à 1 000 caractères

**Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles**

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

Le plan d'actions détaillé approuvé par délibération, doit être déposé en pièce justificative, en partie 8 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### C2 Les actions du plan d'action sont disponibles sur la fiche PAT

Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées a minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

#### C3.1 Gouvernance

Détail de la gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d'action.

Limité à 5 000 caractères

#### C3.2 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, a minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

Selon les spécificités du PAT, un nombre d'ETP inférieur, en respectant un plancher de 0,6 ETP, présenté sur justification, peut être examiné par le comité de sélection

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### C3.3 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination  
Limité à 5 000 caractères

#### C3.4 Date de délibération réelle ou prévue du plan de financement

Veuillez indiquer une date (jj/mm/aaaa) qui est celle de la délibération approuvant l'opération et son plan de financement, ou celle du conseil au cours duquel l'opération et son plan de financement sera présentée et approuvée.

Le plan de financement sur 5 ans (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 8 du formulaire

### Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur [france-pat.fr](http://france-pat.fr) :

Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)  
- <strong>Etape 19 / Dispositif d'évaluation</strong>

Valider également le champ ci-dessous :

**C4.1 Méthode (ad hoc ou existante) d'évaluation mise en place et renseignée sur la fiche PAT**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Rappel du critère 1**

Diagnostic partagé portant sur les différentes dimensions du système alimentaire sur le territoire du projet :

- Données et analyses sur la production agricole, en lien avec les bassins de consommation et les capacités de transformation, logistique et distribution, restauration collective ;
- Données sociales (en particulier relatives à la précarité alimentaire), sanitaires, économiques ;
- Données relatives à l'environnement (y compris biodiversité et climat) et à la santé ;
- Recensement des acteurs du système alimentaire au sens large, leurs missions et leurs initiatives.

**C1.1 Synthèse du diagnostic partagé : structuration, principaux enseignements, éléments actualisés et/ou compléments pour le passage au N2 (le cas échéant), etc.**

Possibilité de joindre une synthèse ou présentation du diagnostic (docx ou pdf de maximum 2 pages, présentation ppt, etc), en pièce(s) justificative(s) complémentaire(s) – partie 8.6 du formulaire.

Limité à 10 000 caractères.

**C1.2 Diagnostic (et/ou synthèse) disponible en ligne, mis à jour (le cas échéant) et accessible via la fiche PAT**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**C1.3 Impossibilité de mise en ligne et/ou transmission du diagnostic - justification**

Limité à 1 000 caractères

**Rappel du critère 2 : Mise en œuvre d'actions opérationnelles**

Actions opérationnelles et cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic et les objectifs du projet.

Le plan d'actions détaillé approuvé par délibération, doit être déposé en pièce justificative, en partie 8 de ce formulaire. Ce plan comprend le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### C2 Les actions du plan d'action sont disponibles sur la fiche PAT

Le porteur du PAT s'engage à mettre à jour les actions et leurs avancées a minima une fois par an, directement sur la fiche PAT.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Rappel du critère 3 : Pilotage, moyens financiers et animation pérennes et cohérents

Pilotage cohérent pour la bonne mise en œuvre des actions opérationnelles et partenariales du PAT. Le projet s'inscrit dans la durée, en mobilisant des moyens financiers et d'animation adéquats.

#### C3.1 Gouvernance

Détail de la gouvernance en place, effective et représentative des partenaires impliqués et des actions prévues : la gouvernance doit être élargie et partagée, représentative de tous les axes de travail du plan d'action.

Limité à 5 000 caractères

#### C3.2 Animation

Le PAT bénéficie d'au moins 1 équivalent temps plein pour l'animation et la coordination, a minima sur 5 ans (engagement sur l'honneur – intégrant un cofinancement par l'État le cas échéant).

Selon les spécificités du PAT, un nombre d'ETP inférieur, en respectant un plancher de 0,6 ETP, présenté sur justification, peut être examiné par le comité de sélection

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### C3.3 Le cas échéant, détail de la ventilation de l'ETP sur plusieurs agents et cas particuliers

Préciser le nombre de personnes, leur(s) mission(s) et leur temps dédié pour l'animation et la coordination  
Limité à 5 000 caractères

#### C3.4 Date de délibération réelle ou prévue du plan de financement

Veuillez indiquer une date (jj/mm/aaaa) qui est celle de la délibération approuvant l'opération et son plan de financement, ou celle du conseil au cours duquel l'opération et son plan de financement sera présentée et approuvée.

Le plan de financement sur 5 ans (avec les délibérations afférentes) est à joindre en pièce justificative, en partie 8 du formulaire

### Rappel du critère 4 : Dispositif d'évaluation de l'impact du projet

Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue.

Afin de valider votre dossier de reconnaissance, compléter les champs de la fiche PAT directement sur [france-pat.fr](http://france-pat.fr) :

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) - <strong>Etape 19 / Dispositif d'évaluation</strong>

Valider également le champ ci-dessous :

### C4.1 Méthode (ad hoc ou existante) d'évaluation mise en place et renseignée sur la fiche PAT

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## 7. Indicateurs de suivi et d'objectifs par thématique

### Indicateurs de suivi et d'objectifs par thématique - Précisions :

- Pour chaque nouvel indicateur choisi, par thématique, cliquer sur [+ ajouter un élément ...]
- Renseigner à minima un couple indicateur(s)-objectif(s), par famille.

### <strong>Précisions :</strong>

- L'objectif doit être défini à 5 ans (par exemple, pour l'indicateur 1.3, l'objectif est le nombre de personnes concernées dans 5 ans à compter de la date de reconnaissance du PAT de niveau 2).
- Le t0 demandé correspond à la valeur au moment de la demande de reconnaissance de niveau 2 (par exemple, pour l'indicateur 1.3, le t0 est le nombre de personnes concernées actuellement, au moment de cette présente demande de reconnaissance de niveau 2)

### Indicateur(s) Justice sociale

#### Ajout d'un indicateur Justice sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1 Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
- 1.2 Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
- 1.3 Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 1.4 Approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
- 1.5 Autre

#### 1.1 - t0

#### 1.1 - objectif

#### 1.2 - t0

#### 1.2 - objectif

#### 1.3 - t0

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

1.3 - objectif

### 1.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

### 1.4 - t0

1.4 - objectif

### 1.x Autre - détail de l'indicateur

### 1.x Autre - t0

### 1.x Autre - objectif

#### Ajout d'un indicateur Justice sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1 Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
- 1.2 Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
- 1.3 Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 1.4 Approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
- 1.5 Autre

### 1.1 - t0

### 1.1 - objectif

### 1.2 - t0

### 1.2 - objectif

### 1.3 - t0

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

1.3 - objectif

### 1.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

### 1.4 - t0

### 1.4 - objectif

### 1.x Autre - détail de l'indicateur

### 1.x Autre - t0

### 1.x Autre - objectif

#### Ajout d'un indicateur Justice sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 1.1 Proportion d'associations de lutte contre la précarité alimentaire partenaires du PAT par rapport au nombre total d'associations de lutte contre la précarité alimentaire présentes sur le territoire du PAT
- 1.2 Proportion du territoire du PAT sur lequel est présente au moins une structure d'aide alimentaire
- 1.3 Nombre de personnes bénéficiant des actions du PAT sur la précarité alimentaire - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 1.4 Approvisionnements durables, de qualité et de proximité de l'aide alimentaire
- 1.5 Autre

### 1.1 - t0

### 1.1 - objectif

### 1.2 - t0

### 1.2 - objectif

### 1.3 - t0

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

1.3 - objectif

### 1.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

### 1.4 - t0

### 1.4 - objectif

### 1.x Autre - détail de l'indicateur

### 1.x Autre - t0

### 1.x Autre - objectif

#### Indicateur(s) Nutrition et santé

##### Ajout d'un indicateur Nutrition et Santé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2.1. Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.2. Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
- 2.3. Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.4. Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s))
- 2.5 Autre

### 2.1 - t0

### 2.1 - objectif

### 2.1 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

2.2 - t0

Nombre de structures partenaires

### 2.2 - objectif

Nombre de structures présentes sur le territoire

2.3 - t0

### 2.3 - objectif

### 2.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

2.4 - t0

### 2.4 - objectif

### 2.4 - détail du ou des type(s) d'action(s)

Limité à 1 000 caractères

### 2.x Autre - détail de l'indicateur

### 2.x Autre - t0

### 2.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Nutrition et Santé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2.1. Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.2. Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
- 2.3. Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

2.4. Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s))

2.5 Autre

### 2.1 - t0

### 2.1 - objectif

#### 2.1 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

### 2.2 - t0

Nombre de structures partenaires

### 2.2 - objectif

Nombre de structures présentes sur le territoire

### 2.3 - t0

### 2.3 - objectif

#### 2.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

### 2.4 - t0

### 2.4 - objectif

#### 2.4 - détail du ou des type(s) d'action(s)

Limité à 1 000 caractères

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### 2.x Autre - détail de l'indicateur

### 2.x Autre - t0

### 2.x Autre - objectif

#### Ajout d'un indicateur Nutrition et Santé

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 2.1. Nombre d'actions menées par le(s) Contrat(s) Local(aux) de Santé (CLS) du territoire qui sont également inscrites dans le plan d'actions du PAT - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.2. Proportion de structures agissant en faveur de la nutrition – santé partenaires du PAT par rapport au nombre total de structures agissant en faveur de la nutrition – santé présentes sur le territoire
- 2.3. Nombre d'actions menées en commun avec les collectivités signataires des Chartes d'engagement du PNNS, les "Villes-santé OMS", les ateliers santé-ville, les dispositifs sport-santé - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 2.4. Nombre de personnes adultes sensibilisées sur les objectifs du PNNS - préciser le ou les type(s) d'action(s))
- 2.5 Autre

### 2.1 - t0

### 2.1 - objectif

#### 2.1 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

### 2.2 - t0

Nombre de structures partenaires

### 2.2 - objectif

Nombre de structures présentes sur le territoire

### 2.3 - t0

### 2.3 - objectif

#### 2.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

**2.4 - t0**

**2.4 - objectif**

**2.4 - détail du ou des type(s) d'action(s)**

Limité à 1 000 caractères

**2.x Autre - détail de l'indicateur**

**2.x Autre - t0**

**2.x Autre - objectif**

**Indicateur(s) Environnement**

**Ajout d'un indicateur Préservation des ressources : lutte contre la gaspillage alimentaire**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 3.1 Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre la gaspillage alimentaire
- 3.2 Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présentes sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
- 3.3 Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la transformation de denrées hors standards ou en surplus parmi les exploitations sensibilisées
- 3.4 Autre

**3.1 - t0**

**3.1 - objectif**

**3.2 - t0**

**3.2 - objectif**

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

3.3 - t0

3.3 - objectif

3.x Autre - détail de l'indicateur

3.x Autre - t0

3.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 4.1 Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
- 4.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
- 4.3 Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- 4.4 Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
- 4.5 Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
- 4.6 Autre

4.1 - t0

4.1 - objectif

4.2 - t0

4.2 - objectif

4.3 - t0

4.3 - objectif

4.4 - t0

4.4 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

4.5 - t0

4.5 - objectif

4.x Autre - détail de l'indicateur

4.x Autre - t0

4.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Préservation des ressources : lutte contre la gaspillage alimentaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 3.1 Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre la gaspillage alimentaire
- 3.2 Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présentes sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
- 3.3 Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la transformation de denrées hors standards ou en surplus parmi les exploitations sensibilisées
- 3.4 Autre

3.1 - t0

3.1 - objectif

3.2 - t0

3.2 - objectif

3.3 - t0

3.3 - objectif

3.x Autre - détail de l'indicateur

3.x Autre - t0

3.x Autre - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### Ajout d'un indicateur Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 4.1 Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
- 4.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
- 4.3 Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- 4.4 Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
- 4.5 Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
- 4.6 Autre

#### 4.1 - t0

#### 4.1 - objectif

#### 4.2 - t0

#### 4.2 - objectif

#### 4.3 - t0

#### 4.3 - objectif

#### 4.4 - t0

#### 4.4 - objectif

#### 4.5 - t0

#### 4.5 - objectif

#### 4.x Autre - détail de l'indicateur

#### 4.x Autre - t0

#### 4.x Autre - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### Ajout d'un indicateur Préservation des ressources : lutte contre la gaspillage alimentaire

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 3.1 Nombre de personnes sensibilisées à la lutte contre la gaspillage alimentaire
- 3.2 Proportion d'établissements de restauration collective ayant mis en place un diagnostic et un plan d'action de lutte contre le gaspillage alimentaire par rapport au nombre total de restaurants collectives présentes sur le territoire du PAT (ou sur un périmètre précis et pertinent à préciser)
- 3.3 Proportion d'exploitations agricoles ayant mis en œuvre des actions pérennes liées à la distribution ou la transformation de denrées hors standards ou en surplus parmi les exploitations sensibilisées
- 3.4 Autre

**3.1 - t0**

**3.1 - objectif**

**3.2 - t0**

**3.2 - objectif**

**3.3 - t0**

**3.3 - objectif**

**3.x Autre - détail de l'indicateur**

**3.x Autre - t0**

**3.x Autre - objectif**

### Ajout d'un indicateur Préservation des ressources, de la biodiversité, atténuation et adaptation au changement climatique

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 4.1 Nombre de professionnels sensibilisés à l'adaptation au changement climatique
- 4.2 Nombre de professionnels sensibilisés aux enjeux d'atténuation du changement climat, de biodiversité et/ou de préservation des ressources
- 4.3 Nombre de structures partenaires du PAT dans le domaine de la préservation de la biodiversité
- 4.4 Nombre d'actions menées pour la protection de la ressource en eau et sa qualité
- 4.5 Concentration en nitrates des eaux des communes sur le territoire du PAT
- 4.6 Autre

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

4.1 - t0

**4.1 - objectif**

4.2 - t0

**4.2 - objectif**

4.3 - t0

**4.3 - objectif**

4.4 - t0

**4.4 - objectif**

4.5 - t0

**4.5 - objectif**

**4.x Autre - détail de l'indicateur**

**4.x Autre - t0**

**4.x Autre - objectif**

### Indicateur(s) Economie alimentaire

#### Ajout d'un indicateur Production

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 5.1 Proportion d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de production durable et/ou de qualité
- 5.2 Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT
- 5.3 Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole
- 5.4 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires
- 5.5 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
- 5.6 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
- 5.7 Autre

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

5.1 - t0

5.1 - objectif

5.2 - t0

5.2 - objectif

5.3 - t0

5.3 - objectif

5.4 - t0

5.4 - objectif

5.5 - t0

5.5 - objectif

5.6 - t0

5.6 - objectif

5.x Autre - détail de l'indicateur

5.x Autre - t0

5.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Transformation - distribution

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 6.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité
- 6.2 Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus
-

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

6.4 Efficacité des PAT à développer les circuits de proximité

6.5 Autre

**6.1 - t0**

**6.1 - objectif**

**6.2 - t0**

**6.2 - objectif**

**6.3 - t0**

**6.3 - objectif**

**6.4 - t0**

**6.4 - objectif**

**6.x Autre - détail de l'indicateur**

**6.x Autre - t0**

**6.x Autre - objectif**

### Ajout d'un indicateur Emploi

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

7.1 Nombre d'emplois créés ou maintenus

7.2 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire

7.3 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'ESS

7.4 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)

7.5 Autre

**7.1 - t0**

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

7.1 - objectif

7.2 - t0

7.2 - objectif

7.3 - t0

7.3 - objectif

7.4 - t0

7.4 - objectif

7.x Autre - détail de l'indicateur

7.x Autre - t0

7.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Production

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 5.1 Proportion d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de production durable et/ou de qualité
- 5.2 Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT
- 5.3 Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole
- 5.4 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires
- 5.5 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
- 5.6 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
- 5.7 Autre

5.1 - t0

5.1 - objectif

5.2 - t0

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

**5.2 - objectif**

**5.3 - t0**

**5.3 - objectif**

**5.4 - t0**

**5.4 - objectif**

**5.5 - t0**

**5.5 - objectif**

**5.6 - t0**

**5.6 - objectif**

**5.x Autre - détail de l'indicateur**

**5.x Autre - t0**

**5.x Autre - objectif**

### Ajout d'un indicateur Transformation - distribution

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 6.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité
- 6.2 Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus
- 6.3 Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, logistique et/ou CMA, CCI
- 6.4 Efficacité des PAT à développer les circuits de proximité
- 6.5 Autre

**6.1 - t0**

**6.1 - objectif**

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

6.2 - t0

6.2 - objectif

6.3 - t0

6.3 - objectif

6.4 - t0

6.4 - objectif

6.x Autre - détail de l'indicateur

6.x Autre - t0

6.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Emploi

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 7.1 Nombre d'emplois créés ou maintenus
- 7.2 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- 7.3 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'ESS
- 7.4 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 7.5 Autre

7.1 - t0

7.1 - objectif

7.2 - t0

7.2 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

7.3 - t0

7.3 - objectif

7.4 - t0

7.4 - objectif

7.x Autre - détail de l'indicateur

7.x Autre - t0

7.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Production

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 5.1 Proportion d'exploitants agricoles engagés dans une démarche de production durable et/ou de qualité
- 5.2 Nombre d'installations agricoles sur le territoire sur la durée du PAT
- 5.3 Nombre de partenariats formalisés avec des structures de développement agricole
- 5.4 Nombre de partenariats formalisés avec le(s) établissements d'enseignement agricole et/ou alimentaires
- 5.5 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en bio du territoire
- 5.6 Proportion de surface agricole utilisée (SAU) cultivée en légumineuses du territoire
- 5.7 Autre

5.1 - t0

5.1 - objectif

5.2 - t0

5.2 - objectif

5.3 - t0

5.3 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

5.4 - t0

5.4 - objectif

5.5 - t0

5.5 - objectif

5.6 - t0

5.6 - objectif

5.x Autre - détail de l'indicateur

5.x Autre - t0

5.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Transformation - distribution

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 6.1 Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité
- 6.2 Nombre d'outils de transformation de produits durables et de qualité créés ou maintenus
- 6.3 Nombre de partenariats engagés avec des structures de distribution, restauration commerciale, transformation, logistique et/ou CMA, CCI
- 6.4 Efficacité des PAT à développer les circuits de proximité
- 6.5 Autre

6.1 - t0

6.1 - objectif

6.2 - t0

6.2 - objectif

6.3 - t0

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

**6.3 - objectif**

**6.4 - t0**

**6.4 - objectif**

**6.x Autre - détail de l'indicateur**

**6.x Autre - t0**

**6.x Autre - objectif**

### Ajout d'un indicateur Emploi

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 7.1 Nombre d'emplois créés ou maintenus
- 7.2 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans les métiers de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire
- 7.3 Nombre de personnes sensibilisées par des actions visant au maintien et à l'attractivité des métiers dans le secteur de l'ESS
- 7.4 Nombre d'emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- 7.5 Autre

**7.1 - t0**

**7.1 - objectif**

**7.2 - t0**

**7.2 - objectif**

**7.3 - t0**

**7.3 - objectif**

**7.4 - t0**

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

7.4 - objectif

### 7.x Autre - détail de l'indicateur

### 7.x Autre - t0

### 7.x Autre - objectif

#### Indicateur(s) Restauration collective

##### Ajout d'un indicateur Restauration collective

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 8.0.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT
- 8.0.2 Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.1.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- 8.1.2 Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM
- 8.3 Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
- 8.4 Autre

### 8.0.1 - t0

### 8.0.1 - objectif

### 8.0.2 - t0

### 8.0.2 - objectif

### 8.1.1 - t0

### 8.1.1 - objectif

### 8.1.2 - t0

### 8.1.2 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

8.2 - t0

8.2 - objectif

8.3 - t0

8.3 - objectif

8.x Autre - détail de l'indicateur

8.x Autre - t0

8.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Restauration collective

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 8.0.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT
- 8.0.2 Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.1.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- 8.1.2 Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM
- 8.3 Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
- 8.4 Autre

8.0.1 - t0

8.0.1 - objectif

8.0.2 - t0

8.0.2 - objectif

8.1.1 - t0

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### 8.1.1 - objectif

### 8.1.2 - t0

### 8.1.2 - objectif

### 8.2 - t0

### 8.2 - objectif

### 8.3 - t0

### 8.3 - objectif

### 8.x Autre - détail de l'indicateur

### 8.x Autre - t0

### 8.x Autre - objectif

#### Ajout d'un indicateur Restauration collective

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 8.0.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT
- 8.0.2 Taux d'approvisionnement dans les restaurants collectifs sous la compétence des partenaires du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.1.1 Proportion de restaurants collectifs ayant réalisés leur déclaration sur "ma cantine" par rapport au nombre total de restaurants collectifs du territoire du PAT
- 8.1.2 Taux d'approvisionnement sur l'ensemble des achats des restaurants collectifs du territoire du PAT : en produits durables et de qualité ; en produits bio ; en viande et poisson durables et de qualité.
- 8.2 Nombre de personnels de restauration collective formés en lien avec les objectifs de la loi EGALIM
- 8.3 Nombre de producteurs formés ou sensibilisés pour approvisionner la restauration collective du territoire (directement et/ou par la mise en relation avec des distributeurs)
- 8.4 Autre

### 8.0.1 - t0

### 8.0.1 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

8.0.2 - t0

8.0.2 - objectif

8.1.1 - t0

8.1.1 - objectif

8.1.2 - t0

8.1.2 - objectif

8.2 - t0

8.2 - objectif

8.3 - t0

8.3 - objectif

8.x Autre - détail de l'indicateur

8.x Autre - t0

8.x Autre - objectif

**Indicateur(s) Education à l'alimentation**

**Ajout d'un indicateur Education à l'alimentation**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 9.1 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
- 9.2 Nombre d'actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9.3 Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.4 Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.5 Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire
-

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

9.1 - t0

9.1 - objectif

9.2 - t0

9.2 - objectif

9.3 - t0

9.3 - objectif

**9.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)**

Limité à 1 000 caractères

9.4 - t0

9.4 - objectif

**9.4 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)**

Limité à 1 000 caractères

9.5 - t0

9.5 - objectif

**9.x Autre - détail de l'indicateur**

**9.x Autre - t0**

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### 9.x Autre - objectif

#### Ajout d'un indicateur Education à l'alimentation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 9.1 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
- 9.2 Nombre d'actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9.3 Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.4 Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.5 Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire
- 9.6 Autre

#### 9.1 - t0

#### 9.1 - objectif

#### 9.2 - t0

#### 9.2 - objectif

#### 9.3 - t0

#### 9.3 - objectif

#### 9.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

#### 9.4 - t0

#### 9.4 - objectif

#### 9.4 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

**9.5 - t0**

**9.5 - objectif**

**9.x Autre - détail de l'indicateur**

**9.x Autre - t0**

**9.x Autre - objectif**

### Ajout d'un indicateur Education à l'alimentation

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 9.1 Nombre de partenariats avec des structures d'éducation à l'alimentation et au goût
- 9.2 Nombre d'actions menées en communs avec les Projets Educatifs de Territoire (PEDT)
- 9.3 Nombre d'enfants scolarisés ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'alimentation et au goût - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.4 Nombre de personnes sensibilisées par les actions du PAT en matière d'accompagnement / d'éducation à l'alimentation - préciser le ou les type(s) d'action(s)
- 9.5 Proportion de personnes sensibilisées déclarant avoir fait évoluer leur comportement alimentaire
- 9.6 Autre

**9.1 - t0**

**9.1 - objectif**

**9.2 - t0**

**9.2 - objectif**

**9.3 - t0**

**9.3 - objectif**

### 9.3 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)

Limité à 1 000 caractères

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

9.4 - t0

9.4 - objectif

**9.4 - détail du ou des types d'action(s) concernée(s)**

Limité à 1 000 caractères

9.5 - t0

9.5 - objectif

**9.x Autre - détail de l'indicateur**

9.x Autre - t0

9.x Autre - objectif

**Indicateur(s) Foncier agricole et urbanisme**

**Ajout d'un indicateur Foncier agricole et urbanisme**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 10.1 Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
- 10.2 Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- 10.3 Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire
- 10.4 Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers
- 10.5 Autre

10.1 - t0

10.1 - objectif

10.2 - t0

10.2 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

10.3 - t0

10.3 - objectif

10.4 - t0

10.4 - objectif

10.x Autre - détail de l'indicateur

10.x Autre - t0

10.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Foncier agricole et urbanisme

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 10.1 Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
- 10.2 Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- 10.3 Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire
- 10.4 Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers
- 10.5 Autre

10.1 - t0

10.1 - objectif

10.2 - t0

10.2 - objectif

10.3 - t0

10.3 - objectif

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

10.4 - t0

10.4 - objectif

10.x Autre - détail de l'indicateur

10.x Autre - t0

10.x Autre - objectif

### Ajout d'un indicateur Foncier agricole et urbanisme

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- 10.1 Nombre d'actions portées par le PAT et formalisées dans les documents d'urbanisme - PLU(i) et SCoT et/ou dispositifs de protection du foncier (ZAP, PAEN, dispositifs locaux)
- 10.2 Nombre de partenariats formalisés avec des structures agissant pour le maintien / reconquête du foncier agricole
- 10.3 Part de surface agricole utilisée (SAU) du territoire
- 10.4 Nouvelles surfaces d'espaces nourriciers
- 10.5 Autre

10.1 - t0

10.1 - objectif

10.2 - t0

10.2 - objectif

10.3 - t0

10.3 - objectif

10.4 - t0

10.4 - objectif

10.x Autre - détail de l'indicateur

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### 10.x Autre - t0

### 10.x Autre - objectif

## 8. Pièces justificatives

### Pièces justificatives pour tous les candidats à la reconnaissance

Ces pièces doivent impérativement être jointes au dossier pour valider la candidature.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

##### 8.1 Bilan synthétique des phases antérieures (2 à 3 pages)

- Rappel des objectifs initiaux, de la gouvernance et de la concertation mises en place, des actions réalisées avec le calendrier ;
- Synthèse des résultats obtenus, sur la base des indicateurs de moyens et de résultats prévus dans le projet ;
- Synthèse des difficultés rencontrées (et notamment les décalages de planning) ;
- Présentation synthétique des livrables et des actions de valorisation du projet réalisés pendant les phases antérieures (dont diagnostic, études préalables et/ou complémentaires, etc.). Le cas échéant, renvoi vers ces ressources et leurs descriptions (forme, cible et couverture géographique) sur la fiche PAT (étape 21 du formulaire de mise à jour de la fiche PAT) ;
- Description de l'évolution du système alimentaire et des indicateurs de suivi mis en place afin de mesurer l'impact du PAT sur le territoire ;

Les éléments de bilans devront correspondre aux différentes mentions détaillées dans la fiche PAT : objectifs, axes thématiques, actions, gouvernance, dispositif d'évaluation, ressources (dont partage des livrables), etc.

Dans le cas d'une première demande de reconnaissance de niveau 2, le bilan pourra préfigurer les choix d'indicateurs de suivis et d'objectifs par thématique, détaillés en ANNEXE B de l'instruction technique de reconnaissance PAT.

UN SEUL FICHIER EST ATTENDU, selon le modèle proposé

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

##### 8.2 Justification de l'engagement des partenaires (cf. prérequis 2)

Documents attestant de l'engagement des partenaires (et conventionnements le cas échéant), classées par type de partenariat (financier, technique, politique).

Ajouter l'ensemble des lettres d'engagement ou d'intérêt signées par les partenaires techniques et/ou financiers du projet permettant de justifier de leur participation.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

##### 8.3 Plan d'action délibéré (ou en cours de délibération)

Plan d'actions comprenant le calendrier, la gouvernance et les moyens associés sur plusieurs axes et thématiques de la SNANC.

Une trame de plan d'actions peut être proposée par la D(R)AAF, en lien avec l'architecture de la fiche PAT du portail France PAT (france-pat.fr).

UN SEUL FICHIER EST ATTENDU

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

##### 8.4 Plan de financement (cf. critère 3)

Plan de financement réalisé, engagements financiers acquis ou prévus (avec les délibérations afférentes).

UN SEUL FICHIER EST ATTENDU

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#####

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### 8.6 Autres pièces facultatives complémentaires

Vous pouvez ajouter d'autres pièces : synthèse/présentation du diagnostic (docx, pdf ou ppt), lettres de soutien du projet, éléments complémentaires de description du projet (article, visuels, plaquette), éléments explicatifs (devis, ou autres).

## 9. Acte de candidature et engagements

En validant ce formulaire en ligne, j'atteste sur l'honneur :

**Avoir le pouvoir de représenter le candidat à une demande de reconnaissance PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL de niveau 2**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**L'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Le respect de l'ensemble des conditions prévues dans le règlement d'usage de la Marque. En tant que porteur de projet, je suis garant du respect de ces conditions dans le cadre des actions et services portés par le projet alimentaire territorial.**

Pour rappel, le règlement d'usage est téléchargeable via ce lien : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125566>

La reconnaissance du projet ouvre droit à l'utilisation de la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le Ministère de l'Agriculture » (désignée ci-après comme « Marque »), déposée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à l'INPI le 28 février 2017, sous le numéro 174341633 et régie par un règlement d'usage.

Tout organisme public ou privé engagé dans un projet alimentaire territorial (PAT) au sens des articles L.1-III et L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime et ayant bénéficié d'une reconnaissance par le ministère en charge de l'agriculture est autorisé à utiliser la Marque sous réserve du respect du règlement d'usage, associé à la procédure de reconnaissance sur démarches-simplifiées.

L'autorisation d'utilisation de la Marque est limitée à la durée de la reconnaissance du projet par le Ministère chargé de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Cette durée est de trois ans pour le niveau 1 et de cinq ans pour le niveau 2 à compter de la date de notification. Elle est reconductible selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la Marque.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### INFORMATION EN CAS DE BLOCAGE

Plusieurs situations peuvent bloquer le dépôt effectif du dossier : regarder si un bandeau rouge se trouve tout en haut du formulaire, les informations de blocage vous sont alors indiquées.

Il peut s'agir d'un blocage :

-En cas de données obligatoires (le champ est marqué d'une étoile rouge \*) NON RENSEIGNÉES ==> vérifier tous les champs marqués d'une \* et les zones d'alerte qui apparaissent en rouge ;

-En cas de pièce justificative non jointe ==> vérifier les champs avec pièce justificative

## Reconnaissance PAT opérationnel (niveau 2) obligatoire ;

- En cas d'information erronée, comme le code postal, l'adresse mail, le nom de la commune etc. modifier ou simplifier l'information car le formulaire est lié à la base de géolocalisation ;
- En cas de non validation des informations obligatoires en fin de dossier (cases à cocher) : vérifier de bien cocher ces cases.

### Liste des contacts en région

Attention : l'adresse générique donnée en bas de ce formulaire est celle de l'administration centrale. Pour des réponses concernant votre dossier en région, il convient d'utiliser la messagerie intégrée à la procédure ou au besoin, le contact mél de votre D(R)AAF.

### Confidentialité

L'ensemble des données recueillies dans le présent questionnaire sont confidentielles. Elles sont strictement destinées à la seule utilisation du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, de l'Agence de la Transition Écologique, du Ministère de la Santé et de la Prévention et du Ministère des Solidarités et des Familles.

Le représentant du responsable du traitement est le Bureau de la politique de l'alimentation (BPAL) de la direction générale de l'alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA).

Le délégué à la protection des données du MASA est joignable à l'adresse électronique : [dpo@agriculture.gouv.fr](mailto:dpo@agriculture.gouv.fr)